



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DEMANDE D'ADMISSION EN FRANCHISE DE DROITS ET TAXES

(à compléter par le bénéficiaire)

Cette demande doit être établie lors de chaque importation par le responsable de l'établissement bénéficiaire et produite à l'appui de la déclaration d'importation.

La présente demande porte sur les articles 61 à 73 du règlement (CE) n°1186/2009 en date du 16 novembre 2009 et le 15° de l'article 50 *octies* et l'article 50 *octies* A de l'annexe IV du CGI :

– sur des marchandises adressées à des organismes à caractère charitable et philanthropique

ou

– sur des objets destinés aux aveugles et autres personnes handicapées

A. Pour la réalisation d'objectifs généraux

a. marchandises de première nécessité importées par des organismes à caractère charitable ou philanthropique agréés, en vue d'être distribuées gratuitement à des personnes nécessiteuses ;

note: les « marchandises de première nécessité » sont celles étant indispensables à la satisfaction des besoins immédiats des personnes, telles que les denrées alimentaires, les médicaments, les vêtements et couvertures.

b. marchandises de toute nature adressées à titre gratuit par une personne ou un organisme établi hors du territoire douanier de la Communauté et sans aucune intention d'ordre commercial de la part de ces derniers, à des organismes à caractère charitable ou philanthropique agréés, en vue de collecter des fonds au cours de manifestations occasionnelles de bienfaisance au profit de personnes nécessiteuses ;

c. matériels d'équipement et de bureau adressés à titre gratuit par une personne ou un organisme établi hors du territoire douanier de la Communauté et sans aucune intention d'ordre commercial de la part de ces derniers, à des organismes à caractère charitable ou philanthropique agréés, en vue d'être utilisés exclusivement pour les besoins de leur fonctionnement et la réalisation des objectifs charitables ou philanthropiques qu'ils poursuivent.

B. Au profit des handicapés

a. objets destinés aux aveugles

b. objets destinés aux autres personnes handicapées



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



1. Pour les organismes agréés par la DGDDI (le cas échéant) :

Référence du courrier d'agrément :

Date de délivrance :

2. Organisme importateur :

NOM ou RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

EORI (facultatif) :

3. Bureau de dédouanement : (nom du bureau – ville)

4. Renseignements sur le donateur établi hors du territoire douanier (le cas échéant) :

NOM :

ADRESSE :

(Joindre une attestation de don établie par le donateur)

5. Renseignement sur les objets importés et destinés aux personnes en situation de handicap

LIEU DESTINATION OBJET :

USAGE PRÉCIS OBJET :

6. Inventaire des marchandises (une liste complémentaire peut être jointe, le cas échéant):

	Nature	Origine / provenance	Quantité	Poids	Valeur
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
14					
15					
Valeur totale:					



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



A:	Le:	Signature responsable:	du	Cachet de l'organisme:

Décision du bureau FID2 de la DGDDI pour les marchandises reprises au A b) et c) :	<input type="checkbox"/> accordé <input type="checkbox"/> refusé
Décision du bureau de douanes:	

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE

Vu le règlement (CE) n° 1186/2009 en date du 16 novembre 2009 ;
Vu le 15° de l'article 50 *octies* ou l'article 50 *octies* A de l'annexe IV du Code général des impôts.

Je soussigné (*nom, prénom, qualité*), chef de (*établissement ou organisme destinataire*) [ou représentant habilité de] (*chef de l'établissement ou organisme destinataire*), certifie avoir pris connaissance des obligations qui incombent à mon établissement (ou organisme) du fait de l'admission en franchise de

certifie que :

- ces marchandises sont adressées à titre de gratuit (*sauf si bien de première nécessité sans franchise fiscale*) ;
- ces marchandises ne donneront lieu à aucun paiement direct ou indirect au fournisseur et sont adressé.

et m'engage :

- à enregistrer ces marchandises dans la comptabilité matières de l'organisme et, le cas échéant, à les vendre au cours de la manifestation de bienfaisance ;
- le cas échéant, à affecter la totalité des fonds recueillis à l'occasion de la manifestation de bienfaisance à des œuvres sociales en faveur des nécessiteux et, à en indiquer, dans la comptabilité susvisée, la destination ;
- à tenir cette comptabilité à la disposition des agents des douanes et à faciliter leur contrôle ;
- à ne pas prêter, louer ou céder, même à titre gratuit, ou utiliser à d'autres fins que celles prévues, les marchandises/matériels importés sans avoir acquitté les droits et taxes en vigueur à la date du prêt, de la location, de la cession ou de l'utilisation non conforme des objets ;
- à acquitter les droits et taxes sur les marchandises/matériels si les conditions requises pour bénéficier de la franchise ne sont plus remplies.

Je m'engage à me conformer à l'ensemble des dispositions rappelées précédemment.

A _____, le _____

(Nom, Prénom, Qualité, Signature, Cachet officiel de l'organisme)